Rapport du chirurgiē sur l'ouverture du Cadavre de marian Celettes feme Chambon

Coppie du rapport du Sr Balayn chirurgien juré

Nous michel balayn chirurgien juré de la ville de
Boyagné en haut Viuarays, Certiffie et rapporte m'estre
transporté a noyiers, parroisse limittroffe de celle
dud. Boyagnés aÿe appellé par mr Le prieur dud. lieu pour
visiter marianne Collettes femme de pierre Chambon
travailleur de terre, agée de quarante cinq années,
atteinte de maladie depuis environ six années, laquelle
a notre arrivée avons trouvée morte d'une appoplexie
dont elle a été attaquée en voulant aller vaquer a ses urgentes
necessitys naturelles, qui la fait culbuter et tomber sur la
face, veu la grande pesanteur de son corps et L'enorme
grosseur de son ventre, et bien quelle eut une petite contusion
ou Egratinure sur l'os coronal du coté gauche, elle est nullement
morte de cette legere blessure, mais bien d'une appoplexie
dont elle a été suffoquée. Certiffie en outre avoir fait
l'ouverture de son Cadavre et avoir trouvé un corps étranger
dans la matrice, une excroissence de chair adherente a la
matrice, pesant Cinquante livres, non compris les eaux et
Le sang qui etoint renfermés dans lad. matrice. a la ja juge
que cette masse monstreuse de chairs, n'est provenüe que d'une
exkoriation dans la matrice, causée par l'imprudence ou le peu
d'addresse de la sage femme qui l'accoucha la derniere fois, il y a
environ six ans, ainsy je pense que ce lourd fardeau, cette masse
monstreuse, n'est provenüe et na peu provenir que de la, de même
que la mort de cette pauvre femme, en foy de quoy jay rendu
et signé le present rapport selon dieu et consience, comme
contenant verité, a receguy a noyiers le trois juillet mille
sept cent quatre vingt et trois, Balayn signé a l'original

Excroissāce pesant 50 ℔

Le 3 juillet 1783.

B 614
ARC 19 n° 22